



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 002-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)
David FARINHA DE SOUSA (sans pouvoir de vote)

Secrétaire de séance : Fabrice COLETTE

Nombre en Membres : 11

En exercice :10

Suffrages exprimés :9

Votes pour : 9

Votes contre :0

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Autorisation de signature de prorogation de la convention de partenariat Parcours photographique en Tarentaise « Derrière la retenue, les chemins de l'eau en Savoie » avec la Fondation Facim et la Communauté de Communes Val Vanoise

La fondation Facim œuvre depuis 2009 dans le cadre du Dispositif d'interprétation de l'architecture du patrimoine, au développement d'un projet de valorisation du patrimoine sur le thème des usages de l'eau et de l'hydroélectricité qui a abouti en 2014 à l'inauguration d'un nouvel itinéraire « Les Chemins de l'hydroélectricité ». Ce projet est développé en partenariat avec EDF Hydro Alpes, et les collectivités territoriales du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de savoie.

Ce projet se décline selon des volets successifs scientifique, artistique et de valorisation des sites, détaillés dans la convention initiale. En 2015-2016, l'artiste plasticienne Sylvie Bonnot a réalisé un reportage photographique à l'échelle des quatre vallées. Au terme d'une année de travail au fil des saisons, suivant le cheminement de l'eau, l'artiste a constitué un important corpus d'images qui montre comment barrages, conduites et usines s'intègrent aux autres usages de la montagne.

Une des déclinaisons a notamment consisté en l'installation de photographiques en grands formats dans l'espace public :

En juillet 2018, le 1^{er} volet parcours photographique est présenté sur le territoire d'Arlysière ;

En juillet 2019, le 2^e volet du parcours est en place sur le territoire de Maurienne ;

En juillet 2020, le 3^e volet du parcours était installé sur le territoire de

Celui en tarentaise regroupe 21 photographies grands formats exposées en extérieur permettant de prolonger la découverte au cœur des sites hydroélectriques, dans les villages, comme au long des rivières de l'Isère et de ses affluents. L'accessibilité du parcours au public était envisagée jusqu'à la fin de septembre 2023.

En conséquence la Facim souhaite proroger d'un an la convention du 14 février 2020

-
- Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L5211-17, L5211-17-1 et L5211-20 ;
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la prorogation de la convention de partenariat Parcours photographique en Tarentaise avec la fondation Facim et la Communauté de Communes Val Vanoise ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

